



# Ifremer

■ **Objet :**

Demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvement d'espèces marines à des fins scientifiques et pédagogiques.

■ **Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Service Gestion Durable des Activités Maritimes et des Ressources**

Dinard, le 6 mai 2013

Vos réf. : AER-2013-104

Nos réf. : LER/BN.13.Avis05CR

Affaire suivie par Claire Rollet

Monsieur,

Dans votre courrier du 8 avril 2013, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant une demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvement d'espèces marines à des fins scientifiques et pédagogiques de la part d'un aquarium public. Voici les éléments que nous pouvons apporter :

#### STATUT DES ESPECES COLLECTEES

L'inventaire des collectes de l'aquarium réalisées en 2012 ne présente pas d'espèce désignée à l'annexe II de la Convention de Berne (1979)<sup>1</sup>, et par conséquent, aucune espèce faisant l'objet de « dispositions législatives ou réglementaires appropriées » en vue d'assurer sa conservation.

#### DISCUSSION

Dans le cadre de cette demande, la collecte des espèces marines s'inscrit dans un contexte pédagogique et le nombre d'individu collecté reste toujours faible. Le support pédagogique associé à la présentation de ces espèces précise leur statut et surtout lorsque cela est nécessaire leur statut

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles**

Bretagne Nord

**IFREMER CRESCO**  
**Station IFREMER Dinard**  
38 Rue du Port-Blanc  
BP 70 134  
35801 DINARD Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58  
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques  
Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux  
Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

<sup>1</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-de-Berne.html>

■ de protection, les menaces pesant sur leur conservation et les actions entreprises en vue de cette conservation.

Il faudra être attentif et s'assurer que la liste des espèces collectées en 2013 vous soit communiquée afin de vérifier l'évolution des captures d'espèces à statut particulier.

En souhaitant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Claire ROLLET**  
**Chef de Station Ifremer de Dinard**

**PIECE JOINTE EN ANNEXE**

Courrier reçu le 8 avril 2013 pour demande d'avis avec demande et inventaire des collectes d'espèces marines réalisées en 2012

-----  
Copie interne Ifremer : Directeur du Centre de Bretagne Ifremer  
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne